

AVIS PUBLIC

AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

Conformément à l'article 145.33 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier que lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 5 juillet 2021 à 19h30, à la salle du conseil au 257, rue Saguenay à Saint-Fulgence, il sera statué sur une demande d'autorisation d'usage conditionnel pour l'hébergement touristique sous la forme d'une résidence de tourisme.

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande d'autorisation de l'usage conditionnel est présenté en regard de l'immeuble portant le numéro civique 138 chemin du lac Léon, propriété de monsieur Gilbert jr. Beaudette .

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : La demande d'autorisation de l'usage conditionnel d'hébergement a pour objet de permettre, selon les dispositions du règlement portant le numéro 2015-10 relatif aux usages conditionnels et du règlement de zonage numéro 2015-03, l'exercice de l'usage de résidence de tourisme à l'égard de l'immeuble précité

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article du règlement numéro 2015-10 relatif aux usages conditionnels.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande d'autorisation lors de l'assemblée du 5 juillet 2021.

Donné à Saint-Fulgence, ce 20^{ième} jour de juin 2021.

Jimmy Houde

Directeur général et secrétaire-trésorier